

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS

12 mars 2019

Faisant suite à l'examen du 12/03/2019, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 12/03/2019

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société MEDTRONIC France S.A.S informe la Commission qu'elle ne commercialise plus le stent intracrânien SOLITAIRE AB décrit dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent la radiation de l'ensemble des références de la liste des produits et prestations remboursables. Ce dispositif est inscrit sous nom de marque.

Code LPPR*	Intitulé	Références à radier
3196854	Stent intracrânien auto-expansible SOLITAIRE AB de la société Medtronic France SAS	SAB-3-20 SAB-3-30 SAB-4-15 SAB-4-20 SAB-4-30 SAB-4-40 SAB-5-20 SAB-5-30 SAB-5-40 SAB-6-20 SAB-6-30

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif